

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote le jour du scrutin

Municipalité

Notre-Dame-de-Pontmain

Scrutin du

2017 11 05
année mois jour

Je, Sylvain Langlais,
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote le jour du scrutin aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE (Numéro)	ENDROIT (Adresse)
1 et 2	22, chemin de l'arc-en-Ciel à Notre-Dame-de-Pontmain

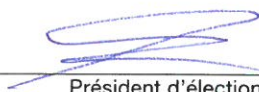
B) que ces bureaux seront ouverts :

dimanche :

2017 11 05
année mois jour

10 h 20 h
de à

Signature



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 10 11
année mois jour